



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISON 2021-2022

ARTICLE 1 : ORGANISATION GENERALE

- La LFHF organise des épreuves intitulées R1, R2 pour les catégories U18, U17, U16, U15 **(et une compétition U14)**.
- Un club ne peut pas engager 2 équipes dans une même catégorie d'âge en championnat de ligue.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

- Les engagements sont établis selon la procédure fixée par la ligue et lui seront adressés.
- Les droits d'engagement, fixés par le conseil de ligue, seront prélevés sur le compte du club.
- Les clubs qui annulent leur engagement après la parution du calendrier sont pénalisés d'une amende égale au double du droit d'engagement, exception faite pour les cas de force majeure qui seront examinés par la commission des compétitions.
- La date limite des engagements est fixée, pour chaque saison, au 15 Juillet au plus tard.

ARTICLE 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

- Pour la saison 2021-2022 et pour les catégories U18, U17, U16, U15 **(et U14)**, les épreuves se disputent soit en une seule phase par match aller/retour, soit en 2 phases.
- Par ailleurs, la composition des groupes sera adaptée pour répondre aux décisions du Comex.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT

- En cas d'égalité de points à une place quelconque dans un même groupe, le classement des clubs est établi de la façon suivante :
Il est tenu compte, en premier lieu, du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex-aequo (point-avantage particulier).
En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex-aequo, il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :
 - de la différence des buts marqués et encaissés par les clubs ex-aequo au cours des matchs aller-retour les ayant opposés (goal-average particulier),
 - de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat (goal-average général),
 - de la meilleure attaque à la fin du championnat,
 - du plus petit nombre d'exclusions reçues sur toutes les rencontres du championnat,
 - du plus petit nombre d'avertissements sur ces mêmes rencontres.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Voir Annexe 1 à **paraître ultérieurement**

ARTICLE 6 : CATEGORIE U14

U14

Pour la saison 2021-2022, la LFHF organise une compétition U14 comprenant un certain nombre d'équipes proposées par les 7 districts, réparties par groupe et par district (le nombre tant en fonction des engagements)

Ces groupes seront formés par les équipes issues des championnats U13 des 7 districts de la saison précédente.

Les championnats U14 sont autorisés aux joueurs et joueuses U14, U13, U12, U15F, U14F, U13F et U12F, dans le respect de la limitation imposée par les règles de sur-classement.

La compétition se déroule en une seule phase en match aller/retour.

A l'issue de la compétition 2021-2022, 48 équipes accéderont en U15 selon la répartition suivante sachant que le nombre de places attribuées à un district ne peut excéder 12, les autres équipes étant réattribuées dans leurs districts respectifs

- Aisne : 3 clubs**
- Artois : 8 clubs**
- Côte d'Opale : 5 clubs**
- Escaut : 10 clubs**
- Flandres : 12 clubs**
- Oise : 6 clubs**
- Somme : 4 clubs**

COMPETITION U14 LIGUE

SAISON 2021-2022

Considérant que la saison 2020 – 2021 a été déclarée en saison blanche

Considérant que les districts ne sont pas en mesure de déterminer les équipes U13 qui évolueront la saison prochaine en U14 Ligue.

Considérant que le sportif et l'équité doivent être la priorité.

Considérant que les problématiques des districts sont différentes en fonction des territoires.

Considérant que les districts doivent maîtriser le nombre de clubs pouvant participer à cette compétition.

Considérant que chaque district doit pouvoir assurer la mise en place de leurs compétitions U14 en district sans être impacté par la compétition Ligue.

Considérant que les équipes accédant en U15 Ligue en 2022-2023 proviennent de cette compétition et qu'il n'y aura aucune accession des championnats U14 district en Ligue pour cette saison.

Considérant qu'il faut limiter au maximum la pression sur les jeunes lors des matchs à la rentrée.

En conséquence pour la saison 2021-2022 :

La LFHF va organiser et gérer une compétition U14 Ligue comprenant X équipes (en fonction des engagements) réparties en X groupes par district.

Les X groupes seront formés par les X équipes proposées par les districts, chaque district peut proposer autant d'équipe qu'il le souhaite, les engagements se feront dans chaque District, les Districts devront fournir les clubs pour le 31 juillet au plus tard.

La compétition U14 Ligue se déroulera en une seule phase en match aller/retour.

Les championnats U14 sont autorisés aux joueurs et joueuses U14, U13, U12, U15F, U14F, U13F et U12 F, dans le respect de la limitation imposée par les règles de sur-classement.

A l'issue du championnat 48 équipes répartie comme suit accéderont à la compétition U15 Ligue, les autres équipes seront réattribuées dans leurs district respectifs :

Le nombre de places attribuées à un district ne peut excéder 12 Pour la saison 2022-2023, la répartition sera la suivante :

- Aisne : 3 clubs
- Artois : 8 clubs
- Côte d'Opale : 5 clubs
- Escaut : 10 clubs
- Flandres : 12 clubs
- Oise : 6 clubs
- Somme : 4 clubs

Considérant que la saison 2022 – 2023 en U15 Ligue devra tenir compte de cette compétition U14 Ligue de la saison 2021 – 2022.

Considérant que la compétition U15 devra absorber les 48 clubs

En conséquence pour la saison 2022-2023

Le schéma de la compétition U15 Ligue sera identique à la saison 2021 - 2022 :

Le championnat sera composé dans la première phase de 8 groupes de 6 équipes, rencontres en match aller-retour.

A l'issue de la première phase, les équipes seront réparties pour la deuxième phase en 4 groupes de 6 équipes niveau U15 R1 soit les 3 premiers de chaque groupe de la première phase et en 4 groupes de 6 équipes niveau U15 R2 soit les équipes classées de la 4ème à la 6ème place de chaque groupe de la première phase.

Les 20 équipes R1 les mieux classées ainsi que les 4 premiers des groupes R2 accéderont au championnat R1 U16 de la saison suivante.

ARTICLE 7 : CATEGORIE U15

➤ La LFHF organise une compétition U15 en 2 phases comprenant 48 équipes issues des championnats U13 des 7 districts de la saison 2019/2020.

➤ Phase 1

Les 48 équipes sont réparties en 8 groupes géographiques de 6 équipes.

Dans chaque groupe, les équipes s'affrontent sur 10 rencontres Aller et Retour.

A l'issue de cette phase, les équipes classées aux 3 premières places de chaque groupe (24 équipes) intègrent le championnat R1 de la phase 2.

Les 24 autres équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place de chaque groupe intègrent le championnat R2 de la phase 2.

➤ Phase 2 - Championnat R1

Les 24 équipes sont réparties en 4 groupes de 6.

Dans chaque groupe, les équipes s'affrontent sur 10 rencontres Aller et Retour.

Accession/Relégation

- Les équipes classées aux 3 premières places de chaque groupe (soit 12 équipes) intègrent le championnat U16 R1 pour la saison suivante
- Les 12 autres équipes (classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place) intègrent le championnat U16 R2 pour la saison suivante.

➤ Phase 2 - Championnat R2

Les 24 équipes sont réparties en 4 groupes de 6.

Dans chaque groupe, les équipes s'affrontent sur 10 rencontres Aller et Retour.

Accession / Relégation

- Les équipes classées aux 4 premières places de chaque groupe et le meilleur 5^{ème} des 4 groupes (soit **17** équipes) intègrent le championnat U16 R2 pour la saison suivante.
- Les 7 équipes restantes sont remises à disposition de leur district.

ARTICLE 8 : CATEGORIE U16

R1 (24 équipes)

➤ Les 24 équipes qualifiées pour disputer le championnat U16 R1 sont obligatoirement des équipes premières.

➤ Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- Les clubs présents dans le championnat U15 R1 la saison précédente.

➤ Déroulement du championnat

Les 24 équipes sont réparties en 2 groupes géographiques de 12 équipes.

Dans chaque groupe, les équipes s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.

➤ A l'issue de la saison, **la 1^{ère} équipe éligible au classement** de chaque groupe R1 disputera un barrage aller-retour pour l'accession au CN U17.

➤ Accessions / Relégations

A l'issue du championnat, accèdent en U17 R1 pour la saison suivante **si les critères d'éligibilité sont respectés :**

- Le perdant du barrage d'accession en CN U17,
- Les équipes classées de la 2^{ème} à la 5^{ème} place,
- Le meilleur 6^{ème} des 2 groupes,
- Les autres équipes intègrent le championnat U17 R2 de la saison suivante.

➤ Lorsque l'équipe classée première est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.

Mise en application : 01 juillet 2021

➤ En cas d'accession supplémentaire en CN U17, il sera fait appel à l'équipe battue lors du barrage puis à l'équipe suivante dans l'ordre du classement et ainsi de suite si la ou les équipes concernées ne peuvent accéder.

R2 (24 équipes)

➤ Les 24 équipes qualifiées pour disputer le championnat U16 R2 sont obligatoirement des équipes premières.

➤ Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- Les clubs présents dans le championnat U15 R2 la saison précédente

➤ Déroulement du championnat

Les 24 équipes sont réparties en 2 groupes géographiques de 12 équipes

Dans chaque groupe, les équipes s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.

➤ Accessions / Relégations

A l'issue du championnat, les équipes à la 1ère place de chaque groupe (2 équipes) intègrent le championnat U17 R1 de la saison suivante.

Afin de maintenir à 36 le nombre d'équipes disputant le championnat de U17 R2, il sera procédé à la rétrogradation d'autant d'équipes que nécessaire.

Ces équipes seront remises à disposition de leur district.

ARTICLE 9 : CATEGORIE U17

R1 (24 équipes)

- Les 24 équipes qualifiées pour disputer le championnat U17 R1 sont obligatoirement des équipes premières.
- Elles sont désignées dans les conditions ci-après :
 - Les clubs présents en U16 R1 la saison précédente et n'étant pas représentés par une équipe engagée en CN U17 pour la saison à venir.
 - Autant d'équipes que nécessaire issues du U16 R2 de la saison précédente pour atteindre le nombre de 24 équipes
- Déroulement du championnat
Les 24 équipes sont réparties en 2 groupes géographiques de 12 équipes.
Dans chaque groupe, les équipes s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.
- Accessions / Relégations
A l'issue du championnat, **et en fonction des participations aux championnats nationaux, autant d'équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 12** accèdent en U18 R1 pour la saison suivante
Les équipes classées au-delà de la 5^{ème} place intègrent le championnat U18 R2 de la saison suivante.

R2

- Les équipes qualifiées pour disputer le championnat U17 R2 peuvent être des équipes « réserves » des équipes qualifiées pour le CN U17.
- Elles sont désignées dans les conditions ci-après :
 - **Les clubs présents en U16 R1 la saison précédente et étant représentés par une équipe engagée en CN U17 pour la saison à venir.**
 - **Les clubs présents dans le championnat U16 R2 la saison précédente et non repris dans le championnat U17 R1.**
- Déroulement du championnat
Les équipes sont réparties en 2 groupes géographiques.
Dans chaque groupe, toutes les équipes s'affrontent en Aller et Retour.
- Accessions / Relégations
A l'issue du championnat, les équipes classées à la 1^{ère} de chaque groupe (2 équipes) accèdent en U18 R1 pour la saison suivante.
Les équipes classées au-delà de la 5^{ème} place intègrent le championnat U18 R2 de la saison suivante.

A l'issue du championnat, les équipes à la 1^{ère} place de chaque groupe (2 équipes) intègrent le championnat U18 R1 de la saison suivante.
Afin de ramener à 36 le nombre d'équipes disputant le championnat de U18 R2, il sera procédé à la rétrogradation d'autant d'équipes que nécessaire.
Ces équipes seront remises à disposition de leur district.

ARTICLE 10 : CHAMPIONNAT U18

R1 (14 équipes)

- Les 14 équipes qualifiées pour disputer le championnat R1 sont obligatoirement des équipes premières.
- Elles sont désignées dans les conditions ci-après :
 - Les clubs présents en CN U17 lors de la saison précédente et n'étant représentés par une équipe engagée en CN U19 pour la saison à venir
 - Les clubs présents en U17 R1 la saison précédente et n'étant pas représentés par une équipe engagée en CN U19 pour la saison à venir.
- Déroulement du championnat
Toutes les équipes s'affrontent sur 26 rencontres en Aller et Retour.

➤ Accessions / Relégations

A l'issue de la saison, le premier de la saison du championnat U18 R1 accède au CN U19.

Lorsque l'équipe classée première est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.

En cas d'accession supplémentaire en CN U19, il sera fait appel à l'équipe suivante dans l'ordre du classement et ainsi de suite si la ou les équipes concernées ne peuvent accéder.

R2

➤ Les équipes qualifiées pour disputer le championnat U18 R2 peuvent être des équipes « réserves » des équipes qualifiées pour le CN U19.

➤ Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- Les clubs présents en U17 R2 la saison précédente.

➤ Déroulement du championnat

Les équipes sont réparties en 3 groupes géographiques

Dans chaque groupe, toutes les équipes s'affrontent en Aller et Retour.

ARTICLE 11 : PLACES VACANTES POUR ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS SUPPLEMENTAIRES

➤ Concernant les places vacantes pour l'accession ou la relégation à chaque niveau, il sera tenu compte pour départager les équipes dans l'ordre suivant :

- ♦ Place obtenue au classement final du groupe,
- ♦ nombre de points obtenus sur la totalité du championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes).

Si l'égalité persiste, il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- ♦ du goal-average général (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- ♦ du plus grand nombre de buts marqués (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- ♦ du plus petit nombre d'exclusions reçues sur les rencontres de championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- ♦ du plus petit nombre d'avertissements sur ces mêmes rencontres (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes).

S'il reste des places vacantes pour l'accession, ce dispositif s'appliquera pour les équipes suivantes dans l'ordre du classement.

S'il reste des places vacantes pour la relégation, ce dispositif s'appliquera pour les équipes précédentes dans l'ordre du classement.

ARTICLE 12 : TERRAINS ET BALLONS

➤ Les joueurs U14 à U18 utilisent pour leurs matchs des ballons de dimensions normalisées (n°5).

➤ Toutes les rencontres R1 U18, R1 U17, R1 U16 et R1 U15 doivent se dérouler sur un terrain classé, au minimum T5. Les clubs de R2 ne peuvent accéder en R1 s'ils ne disposent pas d'un terrain classé au moins dans cette catégorie.

➤ Cependant, tout club accédant en R1 peut demander à bénéficier d'une dérogation qui ne sera valable que pour la saison d'accession. Exceptionnellement, cette dérogation pourra être renouvelée une seule fois par le conseil de ligue, après avis de la CRTIS, si le club en fait la demande et si des travaux de mise en conformité des installations sont en cours d'exécution. A défaut, la rétrogradation en division inférieure pourra être prononcée à l'issue de la saison concernée.

➤ Il est impératif de préciser le nom officiel du stade, l'adresse et le numéro national d'identification (NNI) du terrain sur lequel se dérouleront les matchs.

➤ Ces indications paraissent sur le site de la ligue, en indiquant la nature du revêtement (herbe, stabilisé, synthétique).

➤ En ce qui concerne le niveau R2 de U15 à U18 et R1 U14, les rencontres se déroulent sur une aire de jeu d'un classement fédéral **T5** minimum.

ARTICLE 13 : HORAIRES DES RENCONTRES

➤ Les rencontres U14 et U15 des clubs de ligue sont programmées d'une manière générale le samedi à 16h00 du 1er février au 31 octobre et 15h30 du 1er novembre au 31 janvier, sauf dérogation après accord de la commission.

➤ Les rencontres U16, U17 et U18 des clubs de ligue sont programmées d'une manière générale le dimanche à 10h30, sauf dérogation possible après accord de la commission.

➤ Pour toute rencontre se disputant en nocturne, le terrain devra être homologué à minima E7.

ARTICLE 14 : STATUTS DES EDUCATEURS

➤ Les clubs participant aux compétitions jeunes U14 à U18, sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire d'une licence éducateur fédéral, technique régional ou technique national, possédant une certification correspondant à l'équipe entraînée.

➤ Son nom et son numéro de licence doivent apparaître sur la feuille de match. Sa présence est obligatoire sur le banc durant les compétitions officielles de son équipe.

➤ Une dérogation peut être accordée par la commission régionale des statuts des éducateurs sur demande du club pour l'équipe qui accède en championnat de ligue avec l'entraîneur avec lequel elle a accédé, à condition qu'il s'engage à s'inscrire dans la 1ère formation fédérale.

➤ Pour les équipes en infraction, il sera obligatoire d'inscrire l'éducateur responsable de l'équipe à la 1ère formation fédérale organisée en liaison avec la commission régionale des statuts des éducateurs.

➤ Pour complément, se référer à l'annexe 13 des RP de la LFHF

ARTICLE 15 : TEMPS DE JEU

➤ U 18 2x45 minutes

➤ U 17 2x45 minutes

➤ U 16 2x45 minutes

➤ U 15 2x40 minutes

➤ U 14 2x40 minutes

ARTICLE 16 : APPLICATION DU REGLEMENT

➤ Les cas non prévus dans le présent règlement sont examinés par la commission compétente et, en dernier ressort, par le conseil de ligue.

